

GRABULAIRE

APRF arrêté préfectoral de reconduite à la frontière

OQTF obligation de quitter le territoire français prononcée par une préfecture

READMIS SIMPLE suite à une demande de l'administration française, un étranger sans papiers peut être renvoyé dans un autre pays européen où il a un dossier en cours et où il est parfois autorisé à séjourner. Les intéressés préfèrent généralement cette solution qu'un retour dans leur pays d'origine.

READMIS DUBLIN dans ce cas la réadmission renvoie au principe de « premier pays responsable de la demande d'asile ». Ainsi la France renvoie des demandeurs d'asile vers des pays européens où ils ont déjà été fichés, y compris si le droit d'asile n'y est pas respecté.

DEFERE sont déferées certaines personnes qui n'ont pas fourni leurs documents d'identité, l'administration estimant qu'elles ont ainsi essayé de faire obstacle à leur reconduite à la frontière. Elles quittent le CRA pour une garde à vue, puis le tribunal correctionnel, généralement suivi d'une incarcération de un à quatre mois à la maison d'arrêt de Seysses.

LIBERE PREFECTURE ou FIN DE RETENTION la préfecture ne parvient pas à obtenir un laissez-passer de la part des autorités consulaires concernées. Se trouvant ainsi dans l'incapacité d'exécuter la reconduite à la frontière elle doit libérer l'étranger dans un délai maximum de 32 jours.

GRADINGUE :

-« Je m'appelle AZIZ, j'ai 3 ans et une grande sœur.

Depuis que je suis petit j'ai beaucoup changé de maison avec mes parents. Là, on vit dans une grande maison avec beaucoup de couloirs et plein de portes. Nous on dort tous dans la même chambre. C'est bien mais ce que je n'aime pas c'est que nos voisins ils changent toujours alors j'ai jamais de copains pour jouer.

Ce matin je dormais encore quand j'ai entendu papa se lever pour aller ouvrir la porte. Et devant la porte il y avait des policiers, avec leurs uniformes. Ils ont parlé avec papa mais je ne comprenais pas ce qu'ils disaient. Les gens d'ici ils parlent une langue d'un autre pays alors on ne peut pas les comprendre. Et papa, il disait « *mais non, on ne peut pas partir comme ça...* » et puis j'ai entendu maman qui criait et elle est allée dans la salle de bains et elle a fermé la porte, vite. Elle pleurait, elle criait. Maman elle pleure souvent, c'est depuis que tonton est parti, elle dit que « *lui non plus on ne le reverra plus* » mais je ne sais pas pourquoi elle dit ça.

Les messieurs ils sont rentrés dans notre chambre alors je me suis levé de mon lit. Miriam elle était déjà partie à l'école. Elle, au moins, elle a des copains parce qu'elle va à l'école. Moi aussi j'aurai des copains quand j'irai à l'école. Les policiers ils disaient des choses, et papa a dit qu'il fallait que je m'habille en vitesse. Et puis on entendait plus maman et il y a un policier qui est allé vers la porte de la salle de bain et il est ressorti en criant et en courant, il a téléphoné et après papa il a couru dans la salle de bain et il s'est mis à crier lui aussi. C'est parce que maman elle dormait. Mais moi je me disais qu'ils allaient la réveiller à force de crier comme ça ! Alors je me suis mis à crier moi aussi.

Et puis il y a d'autres messieurs qui sont venus, avec un gros camion rouge et ils ont emmenés maman ; papa a dit qu'ils partaient à l'hôpital. Pourquoi maman elle va dormir à l'hôpital ?

Après les policiers nous ont emmenés dans leur voiture et on a roulé longtemps longtemps jusqu'à une grosse maison avec pleins de policiers dedans. Je l'aime pas cette maison, il y a plein de grillages tout

autour, il y a une toute petite cour avec des jeux mais il n'y a pas de copains non plus. Il n'y a que des grands. Et puis on a pas été chercher Miriam à l'école ? Et maman, elle fait encore la sieste ?

Après on est allé dans un bureau et encore un autre, et puis les policiers ils sont revenus nous chercher et ils nous ont ramenés dans notre maison ? La dame était déjà venue faire le ménage. Mais maman elle n'est pas rentrée... »

PS : AZIZ et ses parents ont été interpellés à l'hôtel où ils sont hébergés depuis plusieurs mois, sur Bordeaux. Ils sont demandeurs d'asile, et la préfecture veut les renvoyer dans le premier pays qu'ils ont traversé en Europe. Lors de l'interpellation sa mère a tenté de mettre fin à ses jours et a été hospitalisée. Sa sœur demeurant introuvable les policiers ont décidé d'amener tout de même Aziz et son père au CRA de Cornebarrieu, à quelques 200 kilomètres.

Après 4 heures passées au CRA les mêmes policiers bordelais sont revenus chercher le petit garçon et son père, afin de les ramener à leur hôtel, enfin convaincus qu'aucune réadmission vers la Pologne ne saurait être envisagée sans la cellule familiale au complet...Jusqu'à quand ?

Amélie

Nettoie, cotise et part.

Sheir est sénégalais, il est arrivé en France en 1997.

A l'époque c'est M Chevènement qui est ministre de l'intérieur. C'est loin !

Pour venir en France il utilise une carte d'identité qu'un ami français lui prête. Les contrôles étant moins drastiques qu'aujourd'hui ça passe comme une lettre à la poste et le voilà sur le territoire français. Sheir est venu en France pour travailler et il trouve très rapidement un emploi dans une société de nettoyage.

Jusque là rien de bien extraordinaire mais cela prend devient cocasse lorsque l'on sait que Sheir était durant 10 ans affecté au nettoyage du commissariat centrale d'un arrondissement parisien.

Chaque matin il prenait son service à 6H00, sortie des poubelles et nettoyage des bureaux jusqu'à 10h00. Le maigre salaire de Sheir n'est viré sur son compte que le 11 de chaque mois et son logeur lui demande de régler son loyer le 5 impérativement, sans quoi pas de chambre.

Dix ans durant Sheir dort donc et cela 5 nuits par mois dans le local à balai du commissariat. Il pousse les balais et les produits d'entretien dans un coin et installe son matelas.

Dix ans durant il cotise à la sécurité sociale sans être jamais malade et à la caisse de retraite à fond perdu.

Il y a quelques jour Sheir est venu passer quelques congés avec sa compagne résidente Périgueux. Ils aimeraient bien se marier et vivre ensemble.

Il se rend à la préfecture car il en a assez de vivre sous l'identité d'un autre.

Il raconte son histoire au fonctionnaire au guichet qui lui dit qu'il doit repartir au Sénégal pour revenir avec un visa et l'invite en attendant à quitter rapidement les lieux sans quoi il sera contraint de le faire interpellé.

Il prend la décision de rentrer à Paris en train pour se faire établir un passeport par les autorités consulaires de son Pays.

Son voyage s'arrête à la gare de Bordeaux où des fonctionnaires de police le contrôle.

Il avait oublié sa carte d'identité !

Leo

Rétention, détention, rétention, détention, rétention détention.....

L'année 2010 aura marqué un tournant dans la pénalisation des étrangers placés en rétention à Cornebarrieu. Le nombre de personnes déférées puis incarcérées est devenu très conséquent au point de représenter **70% des personnes** arrivant au bout des 32 jours de la période de rétention administrative sans avoir été reconduites.

Cela concerne donc principalement les personnes qui n'ont pas de passeport et pour lesquelles les représentations consulaires saisies par l'administration n'ont pas délivré de laissez-passer.

En pratique toutes ces personnes sont placées en garde à vue après que le procureur ait décidé de les poursuivre. A l'issue de la période de garde à vue qui se passe dans les locaux de la police aux frontières de Blagnac, les personnes sont présentées à un juge des libertés et de la détention qui les place sous mandat de dépôt.

Le jour même où le lendemain, elles sont jugées en comparution immédiate. Elles peuvent bénéficier, si elles le désirent d'un délai de 15 jours pour préparer leur défense et donc être durant cette période être maintenue en détention ou préférer être jugées immédiatement.

Dans la quasi-totalité des cas une peine d'emprisonnement ferme de 1 à 3 mois est prononcée et plus grave, elle est assortie d'une peine complémentaire d'interdiction du territoire français d'au moins une année.

Une proportion beaucoup plus faible mais produisant les mêmes effets concerne les personnes ayant refusé d'embarquer.

Ce processus amène les mêmes personnes à revenir plusieurs fois au centre de rétention. En effet à l'issue de la peine d'emprisonnement, au moment de la levée d'écrou, les préfetures demandent à ce que les personnes soient replacées au centre de rétention.

Si la personne avait été condamnée pour obstruction à une mesure d'éloignement (refus d'embarquer) et que le pays d'où elle est originaire offre un autre moyen de l'éloigner, le bateau plutôt que l'avion, un nouvel embarquement est programmé.

Dans le cas d'une non-reconnaissance par les autorités consulaires, elle sera maintenue 32 jours supplémentaires en rétention et dans la plupart des cas, sera libérée à l'issue de cette période.

Le CESDA dispose qu'une nouvelle interpellation est possible 7 jours plus tard et le même processus recommence. Ainsi nous avons déjà vu un jeune homme être placé 7 fois en deux ans au CRA de Cornebarrieu.

Le coût humain d'une telle pratique est énorme et nous voyons revenir en rétention des personnes totalement brisées par ces périodes de privations de libertés successives. Dans ce dernier cas, le système puni donc les personnes de n'avoir pas quitté le territoire par leurs propres moyens alors qu'elles n'ont pas de document de voyage légal pour le faire.

BRÈVES DE GRATTOIR

Mohamed en a marre de la France, il décide de prendre l'aide au retour et de repartir en Algérie. Arrivé devant les bureaux de L'OFFI il y a la queue alors il va au commissariat.

-« J'ai pas de papier et je veux rentrer en Algérie »

- « c'est ça mon gars, allez souffle dans le ballon ! »

@UIZZ ? Combien de personnes sont décédées aux frontières en tentant de rentrer en Europe depuis 20 ans ?

Réponse :
14.921 immigrés sont morts [aux frontières](#) de l'Europe depuis 1988.
10816 sont morts en méditerranées et dans l'océan atlantique

Qui est sur le point de gagner un jackpot renouvelable chaque année pour faire le sale boulot à la place de l'UE ?

Réponse : **Muhamad Kadhafi** qui demande au moins **cinq milliards d'euros par an** à l'UE, pour empêcher l'immigration illégale vers l'Europe et éviter qu'elle devienne **un continent « noir »**.

@U A DIT ?

« *L'accord nous permettra d'avoir moins de clandestins et plus de gaz et de pétrole libyen qui est d'une excellente qualité* ».

Réponse : Monsieur Berlusconi, lors d'un discours à l'occasion de la signature du traité de coopération Italie / Libye avec le guide Kadhafi .
Ce texte répond au doux nom de : *"Traité d'Amitié, Partenariat et Collaboration entre la République Italienne et la Grande Giamartria Arabitique Libyen Populaire et Socialiste"*.
L'accord de coopération permet au conducteur de retourner les migrants (souvent issus des anciennes colonies italiennes, Erythrée, Ethiopie, somalie) vers les cachots libyens et les largages en plein désert.
L'Italie finance des projets pour un totale de 5 millions de dollars en Libye mais tous les oeuvres doivent être mis en place par des entreprises italiennes qui auront une totale exemption des taxes: une façon de développer l'économie italienne en Libye sur le dos des migrants !!
(source Association Terre d'Errance)